

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 1er octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 10

### Convocation transmise le 22 septembre 2015.

L'an deux mil quinze, le 1er octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. les conseillers municipaux :  
*BOUGOUIN Isabelle, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, PARISOT Bertrand, Yves THIERY.*

### **Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents excusés** : *BARC Nathalie, BRISSARD Armand, MENUET Céline, PALLUAULT Delphine, TEXIER Pauline.*

**Secrétaire de séance** : *BUTRÉ Sabrina.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **Ordre du jour** :

- ***Maisons bioclimatiques,***
- ***Repas des aînés,***
- ***Budget CCAS,***
- ***Questions diverses.***

### **1 - Maisons bioclimatiques**

Une réunion a eu lieu le 25 septembre dernier. La première partie de la réunion s'est faite en présence de l'architecte, M. Bernard CROZEL, et son collaborateur Kévin MARTIN, Eco Attitudes Energies. L'architecte a présenté les nouvelles esquisses. Il demande de réfléchir au positionnement des maisons sur les parcelles (doit-on reculer les maisons sur les parcelles ?). La 2ème partie de la réunion portait sur l'instrumentation de la maison pédagogique avec la présence de M. Damien MARCHAND (Cluster Eco-Habitat), Patrick DUDOIGNON (Université de Poitiers) et Franck JUSIAK (Effilios).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de valider le positionnement des deux maisons et l'organisation des pièces tels qu'ils ont été présentés par l'Architecte M. Bernard CROZEL lors de la dernière réunion du 25 septembre 2015. Le Conseil Municipal demande cependant que soient étudiés les points suivants :

- Revoir la visibilité, l'esthétisme de la façade nord de la maison sur le lot n° 5,
- Repenser l'endroit d'implantation des maisons sur les parcelles,
- Réétudier l'espace (couvert ou non) devant les entrées.

Les prochaines réunions auront lieu :

- le 19 octobre 2015 à 10h avec l'architecte,
- le 18 novembre 2015 à 10h30 avec le Cluster Eco-Habitat, l'Université de Poitiers et Effilios.

## **2 - Repas des aînés**

Il aura lieu le samedi 5 décembre prochain à la salle des fêtes. Le repas sera confectionné par Monsieur Jacques FUZEAU, restaurateur à Lezay. Les invitations seront transmises dans les boîtes aux lettres le 16 novembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le prix du repas des aînés à 12 euros par personne pour les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de moins de 70 ans.

Le repas sera gratuit pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Les personnes âgées de plus de 70 ans auront la possibilité, s'ils ne veulent pas ou ne souhaitent pas prendre le repas à la salle des fêtes, de se faire livrer un plateau repas ou une boîte de chocolats.

Le Conseil Municipal décide d'accorder les dépenses liées à la confection des repas et plateaux-repas (Restaurant M. Jacques FUZEAU – 79120 LEZAY) et à l'achat de produits alimentaires (vins et boîtes de chocolats).

## **3 - Budget CCAS**

La Trésorerie de Melle a informé la Mairie de Sepvret que l'obligation légale de création d'un CCAS dans les petites communes conduisait à de lourdes charges de confection des budgets et des comptes même en l'absence de toute opération financière ou d'opérations significatives. Elle indique que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS et demande au Conseil Municipal de prendre position sur cette possibilité de suppression du CCAS de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de dissoudre le CCAS de la commune de SEPVRET à compter du 01/01/2016. Il est convenu qu'à partir de cette date, la commune de SEPVRET exercera directement les compétences de ce CCAS.

## **4 - Questions diverses**

- *Migrants syriens*

Le Maire fait part au Conseil Municipal de sa bienveillance à l'égard de cette population (réponse qui a été faite à la Préfecture) mais il lui paraît compliqué qu'une petite commune comme Sepvret puisse accueillir des migrants (pas de locaux, de services sociaux...). Il serait préférable que cette population soit accueillie dans les villes.

- *Mariage de Delphine Palluault*

Les conseillers municipaux et la secrétaire de mairie souhaitent offrir un cadeau à Delphine Palluault, conseillère municipale, pour son mariage le 3 octobre prochain. Il est convenu que la Mairie prenne en charge le paiement d'un coffret cadeau (séjour) et les personnes qui souhaitent participer à ce cadeau transmettront leur contribution à la mairie.

- *Réunion publique maisons bioclimatiques*

Il paraît important pour le Conseil Municipal d'organiser une réunion publique pour présenter le projet de construction des maisons bioclimatiques sur l'Eco-quartier qui va représenter une dépense importante pour la commune.

La réunion est fixée au jeudi 26 novembre 2015 à 20 heures à la salle des fêtes (sous réserve que l'architecte soit disponible).

L'Université Populaire des Deux-Sèvres aurait aimé donné des cours à Sepvret sur le bioclimatisme en décembre et janvier prochains (5 cours). Il serait demandé 1 000 euros pour rémunérer le professeur. Les 80 % de cette dépense pourraient être pris en charge par la commune (et rentrer dans les dépenses subventionnables de la subvention accordée par le Ministère de l'Ecologie) et les 20 % restants pris en charge par l'Université Populaire.

Un document d'informations sur ces sujets sera distribué dans les boîtes aux lettres le 16 novembre prochain.

- *Local Foyer Rural*

Des bouteilles de gaz (4) sont stockées actuellement dans le local du Foyer Rural ; ce local jouxtant le dortoir de l'école, le Maire demande au Foyer Rural pour des raisons de sécurité de retirer ces bouteilles et de les stocker dans un autre endroit. Yves Thiery transmettra l'information à l'association.

- *Refacturation de la taxe des ordures ménagères aux locataires*

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de refacturer (comme la loi l'autorise au titre des charges récupérables) la taxe des ordures ménagères aux locataires des deux logements communaux.

Cette taxe, réglée préalablement par la Commune, sera refacturée en même temps que le loyer d'octobre.

- *Accessibilité*

Il est demandé aux établissements recevant du public (ERP) d'établir un plan d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Ce plan a été adressé à la Préfecture. La durée maximale de mise en conformité est de 3 ans. Cependant, la commune a demandé une prolongation sur la mise en accessibilité de la salle des fêtes (9 ans) car elle est compliquée et très onéreuse à mettre en place.

- *Peinture des menuiseries*

L'artisan menuisier Francis Baron demande au Conseil Municipal de lui communiquer les couleurs de peinture choisies pour les menuiseries. Il est choisi une couleur grise pour les volets et un ton pierre pour les fenêtres.

- *Site internet*

Philippe Liétard fait un bilan sur le site internet : 7 000 personnes ont consulté le site depuis sa création. Il faudra renouveler le nom de domaine et la suppression des publicités avant le 20 octobre prochain.

- *Bulletin municipal*

Il faut réfléchir au prochain bulletin municipal et demander les articles aux personnes concernées.

- *Cérémonie du 11 novembre*

Elle aura lieu à 11 heures. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder les dépenses liées à l'achat de produits alimentaires (gâteaux et boissons) pour la confection du vin d'honneur ainsi qu'à l'achat d'une gerbe de fleurs (Fleuriste Ô SOLEIL).

- *Référent scolaire*

En raison du transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Mellois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Municipal décide, après en avoir débattu, de nommer les référents suivants :

- *Référent titulaire* : Mme BUTRÉ Sabrina, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire
- *Référent suppléant* : M. CHARPENTIER Patrick, Maire

- *Décision modificative sur le budget de la commune*

En raison du versement prochain de l'acompte de la subvention accordée le Ministère de l'Ecologie sur la construction d'une maison passive pédagogique (acompte de 40 % soit 28 000 euros) et le paiement des acomptes de la maîtrise d'œuvre, les crédits ouverts prévus à certains articles du budget de l'exercice étant insuffisants, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte d'effectuer sur le budget les modifications ci-après :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Diminution des crédits alloués</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
<i>Désignation</i>				
Frais d'études	2031/20-0030	28 000,00 €		
Constructions			2313/23-0030	56 000,00 €

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Diminution des crédits alloués</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
<i>Désignation</i>				
Subventions Etat et établissements nationaux			1321/13-0034	28 000,00 €

- *Autres*

- Il conviendrait de refaire les panneaux d'affichage dans les lieux-dits.
- Des retours positifs ont été faits sur les panneaux réalisés sur le sentier des sources.
- La prochaine balade patrimoniale se fera à La Jaunetière.
- Pass'sport-culture : 28 coupons ont été délivrés.
- Transfert de la compétence scolaire : 72 % ont voté favorablement (7 communes ont voté contre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Fait et délibéré en séance du 01/10/2015.

**Liste des conseillers présents :**

**Le Maire :**

*BOUGOUIN Isabelle*

*CHARPENTIER Patrick*

*BUTRÉ Sabrina*

*CHESNES Dolorès*

*DUCOURTIEUX Jean-Claude*

*LACOMBE David*

*LIÉTARD Philippe*

*LINET Michel*

*PARISOT Bertrand*

*Yves THIERY*